

AIONIA MANAGEMENT

EURL au capital de 1 euro

Siège social : 3 Impasse Barbier – Bâtiment A – 92110 Clichy

RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

En date du 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet,

Madame **Lucille Anne BATTAIL**, associée unique de la société **AIONIA MANAGEMENT**, EURL au capital de 1 euro, demeurant **98 rue Oberkampf – 75011 Paris**, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en application des articles L.223-31 et suivants du Code de commerce,

a pris la décision suivante :

Décision unique – Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

3 Impasse Barbier – Bâtiment A
92110 Clichy

Nouvelle adresse :

98 rue Oberkampf
75011 Paris

Le transfert prend effet à compter du **15 juillet 2026**.

En conséquence, l'article 4 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au :

**98 rue Oberkampf
75011 Paris**

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris, le 15 juillet 2026.

L'Associée unique Madame Lucille Anne BATTAIL

